



PARUTION INTERNET  
SITE CONSEIL NATIONAL

[www.actify.fr](http://www.actify.fr)

N/REF.: 1203/OC.OC/ACTIF  
Madame Virginie TAHANOUT

Lattes, le 6 février 2024

**AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION  
D'UN FONDS DE COMMERCE EN LIQUIDATION JUDICIAIRE**

**Activité** : Coiffure

**Enseigne** : LES PETITES COIFFURES DE SUZANNE

**Adresse** : 53, Esplanade de l'Ortet - 34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS

**Descriptif** : Beau fonds de commerce de Coiffure, exploité en vertu d'un bail commercial, au sein d'un local d'une surface de 35 m<sup>2</sup> environ.

Le loyer mensuel s'élève à ce jour à la somme de 816,94 € T.T.C.

**Dépôt des offres** : Les offres devront être transmises, par écrit exclusivement, en 3 exemplaires auprès du Liquidateur judiciaire, avant la date limite, soit le **jeudi 21 mars 2024**, le cachet de la poste faisant foi. La cession projetée intervenant dans les conditions de l'article L.642-19 du Code de commerce.

Les candidats acquéreurs sont informés que les offres déposées doivent être fermes, définitives, et dépourvues de toute condition suspensive.

En garantie du prix offert, les candidats acquéreurs doivent consigner par chèque de banque entre les mains du Liquidateur judiciaire 10 % du montant de l'offre, et communiquer une attestation bancaire justifiant de la disponibilité des fonds à première demande en vue de l'acquisition projetée.

Il est rappelé que les frais d'acte devant constater la mutation du fonds de commerce objet de la vente projetée, demeureront à la charge du cessionnaire désigné.

Enfin, les candidats doivent attester de leur totale indépendance, conformément aux dispositions de l'article L.642-3 du Code de commerce.

Maître Olivier CHAUFFOUR